



ORDRE DU JOUR¹

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 10 DÉCEMBRE 2024, À 19 H CENTRE CULTUREL LAURENT G. BELLEY 4, boulevard de Montbéliard, Lorraine

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX – Séance ordinaire du 12 novembre 2024 à 19 h et séance extraordinaire du 26 novembre 2024 à 17 h
4. PRÉSENTATION DES COMPTES
 - 4.1. APPROBATION des comptes payés et à payer – Période du 13 novembre 2024 au 10 décembre 2024
5. COMITÉS ET COMMISSIONS
 - 5.1. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – Adoption du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2024
6. DÉPÔT DES AVIS DE MOTION ET DES PROJETS DE RÈGLEMENTS
 - 6.1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – *Règlement 236-18 pourvoyant à l'imposition des taxes afin de rencontrer les obligations de la Ville, la tarification et les droits de mutation pour l'exercice financier 2025*
7. ADOPTION DES RÈGLEMENTS
 - 7.1. ADOPTION – *Règlement 164-X modifiant le « Règlement 164-C relatif à la signalisation routière et à l'utilisation des chemins publics sur le territoire de la Ville de Lorraine » concernant le retrait des panneaux de signalisation des places d'Autrey, de Dompierre et de Chazelles*
 - 7.2. ADOPTION – *Règlement 245-1 modifiant le « Règlement 245 régissant la gestion de l'eau potable sur l'ensemble du territoire de la Ville de Lorraine » concernant le remplacement des compteurs d'eau*
 - 7.3. ADOPTION – *Règlement 248-3 modifiant le « Règlement 248 relatif à l'encadrement des séances publiques du conseil municipal et à sa régie interne » afin de modifier les sanctions applicables*
 - 7.4. ADOPTION – *Règlement 249-04 modifiant le « Règlement 249 concernant le contrôle et le suivi budgétaire et délégrant certains pouvoirs à des employés municipaux » afin de se conformer au nouvel organigramme de la Ville et modifier l'Annexe I intitulée « Personnes autorisées à dépenser et à signer des contrats »*
 - 7.5. ADOPTION – *Règlement 258 concernant la tarification applicable à certains biens, services et activités de la Ville de Lorraine pour l'année 2025*
8. RÉSOLUTIONS
 - 8.1. Direction générale
 - 8.1.1. DÉPÔT – Rapport de la directrice générale concernant le personnel embauché ainsi que les démissions entérinées au cours du dernier mois
 - 8.1.2. INDEXATION ANNUELLE – Salaire du personnel cadre



Ville de LORRAINE

- 8.1.3. DÉSIGNATION – Directrice générale par intérim
- 8.1.4. ADOPTION – Politique administrative – Déneigement – Rue blanche
- 8.2. Direction des communications et relations citoyennes
- 8.3. Direction des finances et trésorerie
 - 8.3.1. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE – Emprunt par billets au montant de 1 316 600 \$ qui sera réalisé le 17 décembre 2024
- 8.4. Direction de l'urbanisme et de l'environnement
 - 8.4.1. AUTORISATION DE SIGNATURE – Tricentris – Contrat de membre utilisateur et contrat de service d'activités d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ)
 - 8.4.2. RENOUVELLEMENT DE MANDAT – Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) – Programme d'échantillonnage du ruisseau Dominique-Juteau pour l'année 2025
- 8.5. Direction des travaux publics et infrastructures
 - 8.5.1. DÉPÔT – Bilan 2023 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable
- 8.6. Direction des loisirs et de la culture
- 8.7. Direction des services juridiques et du greffe
 - 8.7.1. DÉPÔT – Registre des déclarations – *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*
 - 8.7.2. APPROBATION – *Règlement 108-03 modifiant le Règlement 108 afin d'augmenter l'emprunt pour un montant additionnel de 1 171 000 \$ – Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine*
 - 8.7.3. AUTORISATION DE SIGNATURE – *Entente intermunicipale relative à la fourniture d'un service secondaire d'appels d'urgence 9-1-1*
 - 8.7.4. AUTORISATION DE SIGNATURE – Entente intermunicipale avec l'Association de hockey féminin des Laurentides (AHFL) pour les saisons 2024-2025 à 2028-2029
- 8.8. Sécurité publique
- 9. RÉOLUTIONS DIVERSES ET D'APPUI
- 10. AFFAIRES NOUVELLES (VARIA)
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

ⁱ L'ordre du jour est diffusé à titre d'information et peut être **sujet à changement** avant ou lors de la séance.